

Madame, Monsieur,

Les GDSA 13, 83, 84 et la section apicole du GDS 05 s'associent au sein de la section apicole régionale de l'OVS pour mettre en place un programme de lutte collectif contre le varroa. Ce programme est financé par l'Etat et l'Europe jusqu'au 31 aout 2016.

Le varroa est présent partout en France. Il est aujourd'hui prouvé que ce parasite joue un rôle prépondérant dans la surmortalité des colonies d'abeilles et la baisse de la productivité. **Le varroa concerne chaque apiculteur, quel que soit le nombre de ruches qu'il possède et la maîtrise de ce parasite relève de la responsabilité de chacun.**

Nous vous rappelons que le traitement contre varroa doit être appliqué **le plus tôt possible après la dernière miellée.**

Pourquoi traiter le plus tôt possible après la récolte ?

Pour avoir des abeilles d'hiver en bonne santé qui assureront le succès de l'hivernage et du redémarrage de la colonie au printemps.

Si la population de varroa est importante au moment de l'élevage des abeilles d'hiver celles-ci seront moins fortes car :

- Si le varroa parasite les nymphes d'abeilles d'hiver, celles-ci naissent avec un déficit de poids (10 % de poids en moins par rapport à une abeille non parasitée), elles sont plus sensibles aux maladies et leur durée de vie est diminuée
- Les nourrices parasitées fabriquent une gelée nourricière moins riche. Les larves d'abeilles d'hiver sont moins bien nourries et sont donc moins fortes à la naissance
- Les varroas transmettent des virus qui affaiblissent les abeilles d'hiver

Les abeilles d'hiver affaiblies vivront moins longtemps :

- ➔ Risque de ne pas avoir suffisamment d'abeilles dans la grappe à la fin de l'hiver pour assurer la thermorégulation : mortalité hivernale en janvier
- ➔ Risque de ne pas avoir suffisamment d'abeilles au redémarrage de la colonie pour assurer les soins au nouveau couvain et les rentrées de nourriture : maladies du couvain au printemps, mortalité au printemps

Traiter après le 15 septembre c'est faire prendre un risque aux colonies : Attention aux miellées tardives !

Le traitement doit être réalisé avec **un médicament disposant d'une AMM**, selon les recommandations du fabricant. Vous retrouverez toutes ces recommandations dans la fiche technique « Lutte contre le varroa : utilisation des médicaments » jointe à ce courrier. Si vous avez des questions à propos du traitement n'hésitez pas à contacter votre GDSA.

Le varroa est présent partout. Il se transmet d'une colonie à l'autre par le pillage des colonies faibles et la dérive des ouvrières. C'est pourquoi il est important que tous les apiculteurs traitent leurs colonies régulièrement. Parlez-en autour de vous :

Ne pas traiter son rucher c'est mettre en danger ses abeilles et les abeilles de son voisin